



AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025, les ordonnances suivantes:

C-4.1, o. 354 établissant une modification des aménagements cyclables sur la rue Jeanne-Mance entre l'avenue Fairmount Ouest et l'avenue Van Horne et l'ajout d'un aménagement cyclable sur l'avenue de l'Esplanade entre l'avenue Van Horne et l'avenue Fairmount Ouest;

C-4.1, o. 355 établissant l'implantation de zones d'arrêt interdit, excepté véhicules du service de police, sur plusieurs tronçons dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

B-3, o. 138; **P-1**, o.129; **C-4.1**, o. 356, relatives à la programmation des événements dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

Et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**), *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. **B-3**), du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. **P-1**),

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'arrondissement situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 2 octobre 2025.

Me Karen Loko
Secrétaire d'arrondissement

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussignée, Me Karen Loko, secrétaire d'arrondissement, certifie, conformément à l'article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), que **l'avis public concernant les ordonnances édictées par le conseil d'arrondissement à sa séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025**, a paru le 2 octobre 2025 sur le site internet de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Fait à Montréal, le 2 octobre 2025.

Me Karen Loko
Secrétaire d'arrondissement